

Québec, le 11 novembre 2020

Madame Marie-Line Audet  
Présidente  
Réseau québécois de l'action communautaire autonome  
469, rue Jean-Talon Ouest, bureau 103  
Montréal (Québec) H3N 1R4

Madame la Présidente,

Dans le contexte de la crise sanitaire, mon ministère invitait, le 26 juin dernier, les ministères et les organismes gouvernementaux à faire preuve de souplesse dans l'application de leurs exigences administratives et à autoriser, lorsque possible, le report de la date limite pour le dépôt des documents de reddition de comptes au plus tard le 31 décembre 2020.

Cette orientation demeure dans le contexte actuel de la pandémie. À cet effet, nous invitons les organismes à tout mettre à œuvre afin de tenir leur assemblée générale annuelle (AGA) en respectant les consignes prescrites par la santé publique applicables en fonction des paliers d'alerte ou de tenir les AGA de façon électronique, par téléphone ou virtuellement.

Toutefois, dans un souci de respect des consignes énoncées par la santé publique, nous vous informons que nous invitons les ministères et les organismes gouvernementaux à permettre le dépôt des documents de reddition de comptes par les organismes communautaires, lesquels auront été approuvés par le conseil d'administration, sans que ceux-ci n'aient été soumis à une AGA avant l'échéance du 31 décembre 2020, et ce, pour les exercices financiers du 31 décembre 2019 au 31 décembre 2020.

Ces documents devront être présentés à une AGA qui se tiendra en 2021-2022, dans le respect des consignes sanitaires ou selon les modalités que l'organisme aura mises en place afin de tenir son AGA de façon électronique, par téléphone ou virtuellement.

Notez que cet assouplissement s'applique pour l'année en cours et que pour l'année prochaine, la situation sera réévaluée selon la situation épidémiologique et des directives de la santé publique qui en découlent.

... 2

Je vous remercie de votre engagement constant envers l'amélioration des conditions de vie des personnes et pour une plus grande justice sociale.

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes plus sincères salutations.

Le ministre du Travail, de l'Emploi  
et la Solidarité sociale,



Jean Boulet